

Avec vous pour notre commune...  
**Un rentrée très dynamique pour la commune !**



### Samedi 11 septembre : FORUM des associations

Belle affluence pour rencontrer les  
diverses associations de la  
commune.



### Samedi 18 septembre :

Une première réussie de « Festiv'en Lamée »  
De la musique, des échanges , des rencontres...

Des promesses pour une deuxième édition en 2022...



**Dimanche 19 septembre :** de nombreux représentants des anciens combattants pour une nouvelle commémoration en mémoire de l'avion américain qui s'est écrasé le 16 septembre 1943.

**A partir d'octobre ...**

**LES AÎNÉS À L'HONNEUR !**

Vous êtes retraité(e), vous avez plus de 60 ans, vous êtes seul(e)..., le CCAS, vous fait des propositions concrètes pour dynamiser votre quotidien. (voir pages 5,6, 7)

## Compte-rendu de la séance du 30 août 2021 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

**Présents :** MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THEPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, JACOB Erwan, BREHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Geoffrey, ROULLEAUX Adrien

**Absents :** MANROT Crystel, RENAUD Sébastien  
Madame Armelle HUBERT a été nommée secrétaire de séance

**Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Fabien FORESTELLO à ses fonctions de délégué chargé de la communication, l'informatique, le sport et la vie associative, et de son mandat de conseiller municipal à compter du 23 août 2021.**

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelles AB 136 et 137**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles AB 136 et 137 d'une superficie totale de 785 m<sup>2</sup>.

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle K 757**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle K 757 d'une superficie de 1990 m<sup>2</sup>.

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle C 925**

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée concernant la parcelle C 925 d'une superficie totale de 700 m<sup>2</sup>.

### **Création d'un poste d'adjoint technique à compter du 01/09/2021 et modification du tableau des effectifs**

Mme le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à 33,65/35<sup>e</sup> à compter du 01/09/2021. En effet, suite au départ en retraite d'un adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> août 2021, occupant des missions d'agent périscolaire et d'entretien, il convient de recruter un agent sur un poste similaire.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- CRÉE un poste d'adjoint technique à 33,65/35<sup>e</sup> à compter du 01/09/2021 pour assurer des missions d'agent périscolaire et d'entretien.

- MODIFIE le tableau des effectifs, à compter du 01/09/2021.

### **Création de 8 postes en CDD pour accroissement temporaire d'activité et de 3 postes d'animateurs vacataires pour l'année scolaire 2021-2022**

La commune a besoin de créer 8 postes en CDD pour

assurer le fonctionnement du service enfance pour l'année scolaire 2021-2022, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité CREE 8 postes d'adjoint technique en CDD pour accroissement temporaire d'activité à compter du 2 septembre 2021 détaillés comme suit :

3 postes de 6,3/35<sup>e</sup> du 02/09/2021 au 06/07/2022 pour l'encadrement des enfants au restaurant scolaire

1 poste de 10,38/35<sup>e</sup> du 02/09/2021 au 06/07/2022 pour l'encadrement des enfants au restaurant scolaire et dans le car scolaire

1 poste de 22,29/35<sup>e</sup> du 02/09/2021 au 31/08/2022 pour l'encadrement des enfants au restaurant scolaire, à la garderie et du ménage.

1 poste de 1,5/35<sup>e</sup> du 02/09/2021 au 06/07/2022 pour l'encadrement des enfants sur la cour et du ménage.

1 poste de 2,40/35<sup>e</sup> du 02/09/2021 au 06/07/2022 pour l'encadrement d'un enfant pendant la pause méridienne.

1 poste de 35h maximum du 02/09/2021 au 31/08/2022 pour l'encadrement des enfants au restaurant scolaire, à la garderie et à l'ALSH.

3 postes d'animateurs vacataires pour les mercredis et les vacances scolaires du 01/09/2021 au 31/08/2022

### **Accord des propriétaires du lotissement Les Charmilles pour la modification du cahier des charges du lotissement et lancement de la procédure de modification**

Mme le Maire rappelle que par délibération du 28 juin 2021, il a été décidé de modifier l'article 13 du Cahier des Charges du lotissement Les Charmilles comme suit « les ventes sont consenties en vue de la construction de maisons individuelles à usage principal d'habitation ou de collectifs R+1 destinés aux personnes âgées », après accord des propriétaires. Cette modification est conditionnée à l'accord de 50% des propriétaires détenant ensemble les 2/3 au moins de la superficie du lotissement ou les 2/3 des propriétaires détenant au moins 50% de cette superficie, conformément au Code de l'Urbanisme.

Une réunion publique a été organisée pour présenter aux propriétaires et habitants du lotissement le projet d'implantation d'une résidence pour personnes âgées par la société Ages&Vie sur les parcelles C970 et C986, (rue des rhododendrons) et leur proposer un formulaire pour recueillir leur accord ou leur refus.

Mme le Maire informe le conseil qu'à ce jour la commune a recueilli l'accord de 44 propriétaires représentant 19 660 m<sup>2</sup> soit 81% des propriétaires représentant 73% de la superficie du lotissement. Les conditions sont donc remplies pour pouvoir modifier l'article 13 du Cahier des charges du lotissement.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :  
CONSTATE l'accord de 81% des propriétaires du lotis-

sement des Charmilles représentant 73% de la superficie du lotissement

CONFIRME sa décision de modifier l'article 13 du Cahier des Charges du lotissement Les Charmilles comme suit « les ventes sont consenties en vue de la construction de maisons individuelles à usage principal d'habitation ou de collectifs R+1 destinés aux personnes âgées », après accord des propriétaires

CHARGE Mme le Maire de faire réaliser la modification l'article 13 du cahier des charges par un notaire.

#### **Revalorisation de l'indemnité du Maire**

Mme le Maire rappelle les taux des indemnités du Maire et des adjoints fixés par délibération du 3/06/2020 puis la révision des indemnités des adjoints par délibération du 15/02/2021, à des taux inférieurs aux plafonds autorisés. Elle rappelle que l'enveloppe globale des indemnités des adjoints avait été répartie entre les adjoints et Mme Aulnette et M. Forestello, conseillers ayant une délégation et que l'enveloppe globale du Maire avait été répartie entre le Maire et la déléguée aux finances et la délégation temporaire pour des missions exceptionnelles. Elle précise le taux maximal autorisé par le code général des collectivités territoriales : 51,60% (en pourcentage de l'indice brut terminal) pour les communes de 1000 à 3499 habitants, soit 2006,93 € brut.

Elle expose que son indemnité, fixée bien en deçà du taux maximal autorisé, apparaît insuffisante au regard des missions qui lui incombent. Elle souhaite une revalorisation au taux de 45,20 % soit 1758 € brut.

Elle se retire et laisse les conseillers municipaux débattre et voter. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, le montant des indemnités de fonction du Maire est fixé au taux suivant : 45,20% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les indemnités des Adjoints et des conseillers délégués restent inchangées.

#### **Avis du Conseil Municipal sur le projet d'évolutions du Plan Local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat (PLUIH)**

Mme le Maire rappelle que depuis le début de l'année 2021, les élus référents à l'urbanisme des communes ont été sollicités pour faire remonter les besoins d'évolutions du PLUIH et travailler sur ces points. Le 25 mai 2021, le conseil communautaire a délibéré pour prescrire les 3 procédures nécessaires pour traiter les différents objets.

Le Président de Bretagne porte de Loire Communauté a notifié le projet de d'évolutions du PLUIH aux maires des communes concernées, afin de recueillir l'avis des conseils municipaux avant l'ouverture de l'enquête publique programmée en octobre – novembre 2021. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE d'émettre un avis favorable au projet d'évolutions du PLUIH telles que présentées dans le

dossier notifié. Le détail du projet d'évolutions du PLUIH est consultable en mairie.

#### **Compte-rendu de la séance du 20 septembre 2021** **du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée**

**Présents :** MM BERTIN Isabelle, THEPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BREHIER Sylviane, AULNETTE Maïwenn, BOULIGAND Laëtitia, JARDIN Jeffrey, RABANNE Myriam, RENAUD Sébastien,.

**Absents excusés :** ROULLEAUX Adrien

Madame Armelle HUBERT a été nommée secrétaire de séance

Présentation de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par Cindy GAUTIER, chargée de mission environnement à Bretagne Porte de Loire communauté

#### **Approbation du rapport d'activités 2020 de Bretagne Porte de Loire Communauté**

Le rapport d'activités 2020 de Bretagne Porte de Loire Communauté est approuvé à l'unanimité.

#### **Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et modification du tableau des effectifs**

Mme le Maire expose qu'il est nécessaire d'augmenter un poste d'adjoint technique de 26,76/35<sup>e</sup> à 29,84/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 septembre 2021

- ♦ DECIDE de porter le temps hebdomadaire de travail d'un poste d'adjoint technique à 29,84/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021
- ♦ MODIFIE le tableau des effectifs compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 (voir tableau page 4)

#### **Remboursement des frais d'eau et d'électricité au cabinet médical**

La commune a mis à disposition un logement en urgence à une personne dans le besoin pendant quelques mois en 2021. Ce logement est situé au-dessus du cabinet médical. Etant donné que les compteurs d'eau et d'électricité sont communs au cabinet médical et au logement, il convient de rembourser le cabinet médical pour les frais d'eau et d'électricité supplémentaires occasionnés par la location du logement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité : DECIDE de rembourser la somme de 149,05 € de frais d'eau et 863,38 € de frais d'électricité au cabinet médical des docteurs GUIHO, PILARD, BOURBON et CHISLOUP pour un total de 1012,43 € soit la différence entre les coûts des consommations de 2021 et de 2020.

#### **Désignation d'un nouveau délégué communautaire**

Il est nécessaire de désigner un nouveau délégué communautaire au sein du conseil municipal suite à la démission de Fabien Forestello. Le code électoral prévoit



que le siège de conseiller communautaire soit pourvu par le candidat de même sexe suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire. Il n'existe pas de conseiller municipal de même sexe qui pourrait remplacer Fabien Forestello sur cette liste. Dans ce cas, c'est le premier conseiller municipal élu, de même sexe, de la liste des conseillers municipaux qui est amené occuper le siège vacant : dans notre cas, c'est **Christophe EON**. Il accepte le siège de délégué communautaire. Il sera donc installé lors de la prochaine séance de conseil communautaire.

### Désignation d'un membre titulaire du SIVOM Ercé-Teillay

Mame le Maire rappelle qu'à la suite de la démission de Fabien Forestello, une place de délégué titulaire du

SIVOM Ercé-Teillay est vacante. Il convient de désigner un nouveau membre titulaire. Mme Sylviane BREHIER, actuellement membre suppléante, propose sa candidature. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité DESIGNER Sylviane BREHIER déléguée titulaire du SIVOM Ercé-Teillay.

### Gratuité des salles pour les associations communales et intercommunales

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de mettre à disposition des associations communales et intercommunales la salle polyvalente, la salle de la Fleuriais ou la salle paroissiale pour leur assemblée générale annuelle et de leur louer gratuitement la salle polyvalente ou la salle de la Fleuriais une fois par an pour une manifestation de leur choix.

Tableau des effectifs au 1er octobre 2021

Filière	Poste	Catégorie	Temps de travail
<u>Filière Administrative</u>	Attaché (1)	A	35.00H
	Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe (2)	C	35.00H
		C	31.25H
	Adjoint Administratif (1)	C	17.00H
<u>Filière Technique</u>	Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe (2)	C	35.00H
		C	30.20H
	Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe (2)	C	35.00H
		C	30.62H
	Adjoint Technique (6)	C	35.00H
		C	35.00H
		C	16.87H
		C	33.65H
		C	29.84H
<u>Filière Sociale</u>	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe (2)	C	32.17H
		C	32.87H
<u>Filière Animation</u>	Adjoint d'Animation principal 2 <sup>ème</sup> classe (1)	C	35.00H
	Adjoint d'Animation (2)	C	35.00H
		C	30.72H

## ERCE NATURE

COMITE CITOYEN - ERCÉ - EN - LAMÉE

**SAMEDI 2 OCTOBRE 2021**  
**#Nettoie ton kilomètre**

Et si vous profitiez d'une sortie autour de chez vous pour nettoyer votre environnement proche?



### APRÈS LE NETTOYAGE

Rapportez ce que vous avez trouvé au Service Technique, rue des Ajoncs d'Or, de 10h à 13h afin de comptabiliser le résultat de ce challenge.

OU

Envoyez une photo et le poids de votre récolte par SMS au 07 57 51 08 78  
 Contact : crystal.manrot@erceenlamee.fr

## Bibliothèque L'îlots Mots

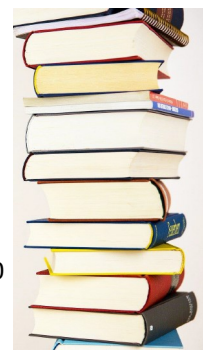
Ercé en Lamée

Depuis le 6 septembre 2021

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque ont changé.

Nous vous accueillons :

- ◆ Mardi de 16H15 à 18H30
- ◆ Mercredi de 17H00 à 18H30
- ◆ Jeudi de 16H15 à 18H00
- ◆ Samedi de 10H30 à 12H00



## Qu'est-ce qu'un CCAS ?

### Quelles sont les missions du Centre Communal d'Action Sociale ?

Au sein d'une commune, il existe un établissement public dont le rôle est de venir en aide aux personnes les plus fragiles.

**Cet établissement s'appelle le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) .**

Les CCAS constituent l'outil principal des municipalités pour mettre en oeuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants .

Pour y parvenir, les CCAS possèdent d'ailleurs une double fonction : **Accompagner l'attribution de l'aide sociale légale** (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et **dispenser l'aide sociale facultative** (aide alimentaire, micro crédit social...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

### Le CCAS à Ercé en Lamée



Dans notre commune, le CCAS, présidé par le Maire, est constitué d'élus , Myriam Rabanne, Armelle Hubert, Maïwenn Aulnette, Laëtitia Bouligand, Jeffrey Jardin et de représentants d'associations : Gwenaëlle Erard, Hervé Brunel, Armelle Pouessel et Brigitte Delepine.

Pour dynamiser l'équipe, des bénévoles viennent régulièrement : Jordan Chaplais, Michel Bitauld, Jean Paul Sibien et Eliane Deshoux.

Depuis le 12 septembre, une jeune femme, JUSTINE, vient compléter l'équipe en tant que **service civique**.

### Pourquoi un service civique ?

Depuis le début du mandat, outre l'instruction des dossiers , toute l'équipe a travaillé sur le « projet sénior » de la commune. A cet effet le questionnaire associé aux rencontres des plus de 60 ans de la commune a fait émerger de multiples idées. (voir bulletin de octobre)

Aujourd'hui, Justine, viendra mettre en oeuvre toutes ces idées. Elle sera présente pour accueillir tous ceux et celles qui souhaitent participer aux activités ou aux temps d'échange. Elle organisera les plannings, elle sera à votre écoute. Elle peut même venir vous chercher à domicile au volant du nouveau minibus de la commune

Venez participer à ces animations (voir page suivante) et n'hésitez pas à contacter Justine.



Pour contacter Justine : 07 57 51 08 78 ou [projetseniors@erceenlamee.fr](mailto:projetseniors@erceenlamee.fr)

ou en mairie les lundi, mardi, mercredi de 10H00 à 18H00

# LES AÎNÉS À L'HONNEUR !

La mairie, à travers le CCAS, souhaite diversifier les activités proposées aux personnes âgées et/ou isolées. C'est pourquoi, en cette fin d'année 2021, plusieurs projets vont voir le jour :

## LES APRÈS MIDIS DÉTENTE

À partir du 12 octobre, nous vous accueillerons dans la salle polyvalente de la mairie le mardi après midi.

Ce temps permettra de partager des moments de détente tous ensemble. Au programme : jeux de société, cuisine, bricolage ou tout autre activité de votre choix. Nous partagerons également un goûter.

Les portes seront ouvertes à partir de 14h30 et toutes les semaines !

## TOUS AU CINEMA !

À partir du 11 octobre, nous vous proposons de vous inscrire pour une séance de cinéma le 2ème lundi de chaque mois. Vous aurez le choix entre deux films.

Après inscription, un rendez-vous sera donné sur la place de la mairie afin de partir tous ensemble ! Un départ en covoiturage sera organisé pour se rendre au cinéma de Bain de Bretagne.

La place coutera 4 €.

## PARTAGEONS PLUS QU'UN REPAS

À partir du 22 septembre reprennent les repas au restaurant scolaire pour les aînés. Vous pouvez venir partager un déjeuner avec les enfants le mercredi midi.

Une navette viendra vous chercher directement chez vous.

N'oubliez pas de réserver votre place chaque lundi pour le mercredi de la semaine suivante.

Le prix du repas est de seulement 6€50 !

## BRIN DE CAUSETTE

La mairie d'Ercé en Lamée souhaite, à travers le projet "Brin de Causette", proposer aux personnes les plus isolées des visites à domicile.

Ces rendez-vous vous permettrons de partager un moment avec un bénévole pour discuter, prendre un café...

Si vous souhaitez recevoir la visite d'une personne, n'hésitez pas à contacter la mairie !

## POUR VOUS INSCRIRE

Vous pouvez appeler la mairie.

Mais de préférence, contactez Justine, en service civique, du lundi au mercredi de 10h à 18h au 07 57 51 08 78 ou par mail : [projetseniors@erceenlamee.fr](mailto:projetseniors@erceenlamee.fr)

Pour toutes ces actions, un moyen de transport sera envisagé pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

## PLANNING DU MOIS D'OCTOBRE

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
SEMAINE 39					1
SEMAINE 40	4	5	Restaurant scolaire 6	7	8
SEMAINE 41	Cinéma* 11	Après midi détente 12	Restaurant scolaire 13	14	15
SEMAINE 42	18	Après midi détente 19	Restaurant scolaire 20	21	22
SEMAINE 43	25	Après midi détente 26	Restaurant scolaire 27	28	29

\*Les deux films diffusés au mois d'octobre seront : Délicieux et Pourris Gâtés.





La vie d'un bel arbre ne tient parfois qu'à un fil ou plus précisément qu'à un hauban. Il était une fois un magnifique Cyprès qui coulait des jours heureux au cœur d'un lotissement d'Ercé. Patatras, une méchante tempête amputa notre ami de quelques-unes de ses basses branches. L'avenir de notre conifère parut bien compromis et des personnes pensaient déjà à la solution extrême : l'abattre ! C'est alors qu'intervint une bonne fée : « Sollicitons l'avis médical d'un spécialiste avant toute intervention définitive et irréversible ! ». Ainsi fut sauvé, après consultation d'un professionnel, la vie de notre ami le Cyprès qui, soutenu par quelques haubans bien positionnés, continue d'égayer notre commune !

### Découverte d'un habitat insolite à Ercé-en-Lamée

Et bien, en voilà d'une belle, d'une extraordinaire surprise sur notre commune.

Il semblerait en effet que de petits lutins farceurs, ou alors des korriganes, voire même des trolls (qui sait ?) aient élu domicile au cœur d'un vieux chêne bordant l'un des nombreux chemins traversant la campagne Ercéenne.

Des promeneurs nous ont fait parvenir une photo de leur belle petite chaumière : observez bien la déco ; la porte a été peinte d'un beau bleu et une poignée de porte a été malicieusement installée au bon endroit ! Il ne manque plus que le numéro de la rue, pardon du chemin, afin que le facteur puisse déposer le courrier adressé à nos petits personnages.

Si vous apercevez l'un d'entre eux, sur le secteur sud de notre commune, vous serait-il possible de contacter les services municipaux afin de régulariser cette situation pour le moins rocambolesque ?



**LES JOURNÉES IMPARABLES**  
*Chez votre Artisan Boucher.*  
 du 6 au 10 OCTOBRE 2021  
**PROMO\***

**11,90€** la pièce  
 soit 7,93€ le kg  
 (pour 1,5 kg)

**Poulet fermier** (1,5 à 1,8 kg)

**NOUVEAU** Click & Collect  
 Retrouvez votre boucher préféré, ses promos, ses infos, ses recettes sur [www.bouchersdoubles.com](http://www.bouchersdoubles.com)

**LES BOUCHERS DOUBLES**

\*offre valable chez les Bouchers adhérents du groupe Les Bouchers Doubles  
 Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé. Plus d'infos sur [www.mangerbouger.fr](http://www.mangerbouger.fr)

Et pour finir, vos commerçants vous proposent....

**épi Service**

**LES PIZZ'A PAT**

**Patrick et Sylvie vous proposent des pizzas artisanales tous les vendredis et les samedis soirs.**

Prise de commande du mardi au samedi au magasin ou au 0299435221 avant 20H00.